

Plus de transparence environnementale dans les fonds immobiliers

## AMAS augmente la transparence environnementale des fonds immobiliers

**Bâle, 11 septembre 2023 – A l'avenir, les fonds immobiliers suisses présenteront leurs indices environnementaux pour les fonds immobiliers sur la base de standards de données uniformes et largement soutenus. L'Asset Management Association Switzerland a élargi la bonne pratique correspondante et crée ainsi une plus grande standardisation et une meilleure comparabilité des fonds immobiliers en matière d'impact environnemental et climatique.**

Les indices environnementaux font partie de l'autorégulation libre de l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) dans le domaine de la durabilité, qui entrera en vigueur le 30 septembre 2023 et sera obligatoire pour les institutions membres de l'AMAS ainsi que pour d'autres institutions ayant adhéré. En publiant pour la première fois le 31 mai 2022 les indices environnementaux pour les fonds immobiliers pour tous les fonds immobiliers suisses, l'AMAS avait pour objectif d'accroître la transparence vis-à-vis des investisseurs et de créer une comparabilité entre les différents produits.

Ainsi, le secteur de la gestion d'actifs crée également des incitations à réduire l'empreinte carbone des fonds immobiliers et à prendre des mesures pour une meilleure efficacité énergétique. En tant que partie intégrante de l'autorégulation de l'AMAS sur la transparence et la publication des fonds collectifs liés au développement durable, les indices environnementaux servent en outre l'objectif de faire de la Suisse un hub de premier plan pour la finance durable.

A cette fin, l'AMAS a élargi les explications correspondantes dans le sens d'une bonne pratique et crée ainsi des normes uniformes et plus solides pour la transparence environnementale ainsi qu'une meilleure comparabilité des chiffres clés correspondants.

A cet effet, l'AMAS a élargi les explications correspondantes dans le sens d'une meilleure pratique et crée ainsi des normes uniformes et plus fortes pour la transparence environnementale ainsi qu'une meilleure comparabilité des chiffres clés correspondants.

L'AMAS recommande aux fournisseurs de fonds immobiliers suisses de toujours se référer au rapport CO2 actuel "Bases méthodologiques" de la REIDA (Real Estate Investment Data Association). Les bases de la REIDA sont largement soutenues dans le secteur immobilier suisse et sont considérées comme une méthodologie uniforme pour une collecte de données standardisée et une comparabilité. "La loi sur le climat prescrit une réduction de 82% des émissions de CO2 en Suisse d'ici 2040. L'immobilier suisse est responsable d'un peu plus d'un quart des émissions totales de CO2 en Suisse. Une collecte de données standardisée est une base indispensable pour présenter de manière comparable l'impact environnemental et climatique des fonds immobiliers", déclare Adrian Schatzmann, CEO de l'AMAS.

"Les bases méthodologiques à appliquer doivent être aussi homogènes que possible pour la comparaison des données relatives à la consommation d'énergie et aux émissions de CO2 et doivent donc s'orienter vers un standard unique", explique Stephan Artus, Senior Business Counsel chez AMAS.

La mise en œuvre des indices environnementaux dans le cadre de l'autorégulation a pris de l'ampleur au cours des douze derniers mois. Pour la première fois, les indices environnementaux des portefeuilles immobiliers doivent être publiés dans tous les rapports annuels dont la date de clôture est le 31 décembre 2023 ou après. Certaines directions de fonds ont déjà publié les indices environnementaux dans les rapports annuels de leurs fonds immobiliers. L'AMAS a profité du feed-back reçu à ce sujet pour compléter les dispositions du 31 mai 2022 par une bonne pratique. L'AMAS recommande l'application immédiate de cette Best Practice sur les indices environnementaux aux fonds immobiliers. A partir du 31 décembre 2024, l'application sera obligatoire dans tous les rapports annuels.

Plus d'informations sur les [indices environnementaux ICI](#)

#### Contact

Stephan Artus, Senior Business Counsel, Asset Management Association Switzerland,  
061 278 98 03, [stephan.artus@am-switzerland.ch](mailto:stephan.artus@am-switzerland.ch)

Peter Hody, Senior Communications Manager, Asset Management Association Switzerland,  
061 278 98 04, [peter.hody@am-switzerland.ch](mailto:peter.hody@am-switzerland.ch)

Adrian Schatzmann, Directeur Asset Management Association Switzerland,  
061 278 98 00, [adrian.schatzmann@am-switzerland.ch](mailto:adrian.schatzmann@am-switzerland.ch)

L'Asset Management Association Switzerland est l'organisation professionnelle représentative de l'industrie suisse de l'Asset Management. Son objectif est de renforcer la Suisse en tant que centre d'Asset Management de premier plan avec des normes élevées de qualité, de performance et de développement durable. Ce faisant, elle aide ses membres à développer davantage le secteur suisse de l'Asset Management et à créer de la valeur à long terme pour les investisseurs. L'Asset Management Association Switzerland est un membre actif de l'European Fund and Asset Management Association (EFAMA) et de l'International Investment Funds Association (IIFA) opérant sur le plan mondial. Fondée à Bâle en 1992, l'Asset Management Association Switzerland compte aujourd'hui environ 180 membres. Plus d'informations sur: [www.am-switzerland.ch](http://www.am-switzerland.ch).